

PRÉFECTURE DU JURA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté préfectoral n° DCL-BRGAE-3920260105-001, d'ouverture d'enquête publique portant sur la création d'un parc photovoltaïque sur la commune sur la commune de Largillay-Marsonnay

La société Centrales PV France, entité d'EDF power solutions France, sollicite une enquête publique portant sur la création d'un parc photovoltaïque sur la commune de Largillay-Marsonnay.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol est situé en zone Npv (zone réservée aux installations et constructions nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie solaire) du PLUI du pays des lacs. Il est prévu sur les parcelles cadastrées B-626, 627, 834, 881 et 1041 sur le site d'une ancienne carrière. D'une surface clôturée de 5,23 ha, comptant 6129 modules pour une production de 4530 Mwh/an, équivalente à la consommation de 2115 habitants, ce projet nécessiterait également l'implantation d'une réserve incendie de 60 m³, ainsi que deux postes électriques (1 poste de livraison et 1 poste de transformation).

Toute information relative au projet peut être demandée auprès de Madame Marine CARTALAS, par courriel à marine.cartalas@edf-re.fr ou par téléphone au 06 03 95 85 89.

L'enquête publique se déroulera pendant 32 jours consécutifs soit ***du vendredi 23 janvier 2026 à 09h00 au lundi 23 février 2026 à 17h00 inclus***, à la mairie de Largillay-Marsonnay aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Par décision du tribunal administratif de Besançon le 25 novembre 2025, M. Alain FRERE est désigné commissaire-enquêteur sur ce dossier. M. Christian GIRARDI est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :

- en version papier dans la commune de Largillay-Marsonnay, aux horaires d'ouvertures ;
- en version papier à la préfecture du Jura (Bureau de la réglementation générale, des associations, des élections et du débat public) uniquement sur rendez-vous au : 03.84.86.85.55 ;
- sur le site internet de la préfecture du Jura à l'adresse suivante : <https://www.jura.gouv.fr> , rubrique : Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Divers > Parc Photovoltaïque – Largillay-Marsonnay ;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique, disponible aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Largillay-Marsonnay, 1 Rue de la Mairie, 39 130 Largillay-Marsonnay, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- auprès du commissaire-enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Largillay-Marsonnay, aux jours et heures cités ci-dessous ;
- soit à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-7031@registre-dematerialise.fr ;
- soit sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7031> ;

Permanences du commissaire en Mairie de Largillay-Marsonnay, :

- Vendredi 23 janvier 2026 de 14h00 à 16h00
- Lundi 2 février 2026 de 15h00 à 18h00
- Jeudi 12 février 2026 de 14h00 à 17h00
- Lundi 23 février 2026 de 15h00 à 17h00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la préfecture du Jura – BRGAE ;
- à la Mairie de Largillay-Marsonnay ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Jura.

L'autorité compétente pour prendre les décisions liées au projet est le préfet du Jura.